

Nouvelle-Écosse, et au Manitoba, on en affectera graduellement quelques-uns au Nouveau-Brunswick, l'année prochaine, et peut-être en Alberta et en Saskatchewan. Je ne me rappelle pas exactement, mais un programme a été établi, quoique nos efforts soient limités à cause de notre budget et nous devons procéder assez lentement.

Il s'agit également de choisir le personnel approprié; je ne pense pas que nous puissions recruter un grand nombre de nouveaux agents et leur donner une formation. Un plan précis a été établi. Actuellement, nous pensons que l'expérience a été couronnée de succès. A mon avis, nous touchons un secteur du public qui ne l'a pas été auparavant. Nous nous adresserons au Conseil du Trésor en vue d'obtenir des fonds supplémentaires, des sommes modiques, pour poursuivre notre effort et ce ne sera plus une expérience, parce qu'à mon avis, nous avons prouvé que c'est réalisable.

Le sénateur Carter: Mais votre expérience n'a lieu que dans deux provinces; il y en a huit autres et jusqu'à présent, vous n'avez qu'un agent à Terre-Neuve qui est aussi grande que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick pris ensemble. Si vous devez exécuter ce projet, vous devez penser à l'ensemble du Canada.

Le président: Sénateur, je dois donner la parole à d'autres membres du Comité, mais nous reviendrons à cette question lorsque nous interrogerons M. Ford.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'ai passé toute ma vie dans le domaine des communications et pendant une heure ou plus, j'ai vécu ici un rêve. Nous avons maintenant la preuve que le système fédéral d'information est complètement insatisfaisant. Ce genre de service coûte plusieurs millions de dollars, et nous devons recourir à un agent qui ira donner des explications aux intéressés sur les informations qu'on leur communique. C'est un rêve, c'est merveilleux. Pour 20,000 habitants, nous recrutons un agent qui leur fournira des renseignements. Donc, nous disons en fait que tout le système fédéral d'information est inutile.

Je ne comprends pas pourquoi on fixe un délai pour l'exécution de ce projet. Pourquoi n'appuyons-nous pas complètement Information-Canada, parce que je ne suis pas sûr que les explications qu'on nous a données illustrent bien ses fonctions. C'est un travail merveilleux, je ne le nie pas. S'agit-il d'assistance juridique? De service social? De bien-être social? C'est tout ce que vous voulez, sauf de l'information. A de nombreux égards, il peut s'agir d'un service très dangereux, parce que d'après les témoignages que j'ai entendus, on conseille les gens, sur le plan juridique, évidemment, et vous avez dit que lorsque vous les rencontrez, c'est pour leur donner de tels conseils. Il est possible que ce soit néfaste et qu'on induise le public en erreur. Toutefois, ce n'est pas mon principal argument. Mon principal argument c'est que le moyen le plus facile d'effectuer un travail d'information, consiste à charger quelqu'un d'aller parler aux membres du public, mais il est impossible de justifier ces frais. C'est la fonction des organes d'information.

Le président: J'ai une question supplémentaire dans la même veine. M^{me} Nickerson a décrit le cas particulier d'un retraité qui ignorait son âge. Je me demande combien d'heures elle y a consacrées. Elle pourrait peut-être nous donner une estimation, approximative évidemment, du nombre d'heures qu'elle a consacrées jusqu'ici à ce cas.

Mme Nickerson: Je m'excuse, mais il m'est difficile de vous donner une estimation. Je dirais probablement trois jours.

Le président: Trois journées de travail.

Le sénateur Grosart: C'est un cas particulier, mais certainement pas un cas type. Il y a de nombreux cas qui n'exigent que quelques minutes; donc, je n'insiste pas.

Ce qui m'inquiète au sujet de ces renseignements, c'est que vous devez revenir et dire: «Personne ne comprend cette brochure.» Nos organismes gouvernementaux ont un siècle d'expérience dans ce domaine. Ma conception d'Information Canada était que cet organisme fasse quelque chose, à la source, à ce propos. Pour chaque groupe de 20,000 habitants d'un bout à l'autre du Canada, il est très simple d'engager quelqu'un et peut-être d'avoir un agent d'information itinérant. Mais ce n'est pas de l'information. Vous pouvez le faire en allant de l'un à l'autre. C'est le moyen le plus coûteux de transmettre des renseignements. Vous pouvez dire que nous allons le faire seulement dans certaines régions, mais qui allez-vous recruter pour savoir si à Greenwood dans Toronto, il y a 50 ou 60 p. 100 d'habitants pratiquement illettrés. Je ne sais pas comment vous procédez. Il est possible que vous découvriez que la majorité de ces illettrés sont des universitaires. Le choix des localités n'est pas un compliment pour la localité choisie.

Le président: Sénateur, je me demande, étant donné le genre de questions que vous posez, s'il ne serait pas utile que M. Ford soit à notre table.

Le sénateur Grosart: Je sais qu'on peut dire que c'est justifié parce que c'est une chose merveilleuse à accomplir. C'est exactement comme si on disait que s'il y avait un médecin pour dix habitants, nous n'aurions pas de problèmes de santé. Je ne critique pas le service lui-même. Je demande quel rapport il a avec Information Canada?

M. Ford: Monsieur le président, à Toronto, le sénateur Grosart et moi étions dans le domaine des relations publiques presque en même temps, mais nous n'avons jamais eu l'occasion de nous rencontrer. Sénateur, je comprends ce que vous voulez dire. Je pense qu'il existe un grand nombre de gens qui lisent les journaux et qui peuvent obtenir des renseignements de la façon normale, mais il y en a d'autres qui ne le peuvent pas. Ce programme vise à atteindre ces personnes-là. Nous ne préconisons pas d'affecter 40 agents à Toronto et de les répartir dans toute la région, afin que chaque groupe de 20,000 citoyens puisse avoir un agent favori qui sera le porte-parole de leur gouvernement fédéral favori, mais après trois ans de recherches et d'efforts, nous avons constaté qu'il existe des régions du Canada où il faut utiliser un genre différent de communication, et c'est tout ce que nous faisons. Nous espérons que les leçons tirées de notre activité changeront, dans une certaine mesure, le caractère du travail d'information fait ici à Ottawa, mais je ne préconise pas que ce programme remplace les organes d'information de masse pas plus que de changer certains programmes d'information des ministères. Ceux-ci devront toujours continuer et, en général, compte tenu de leurs objectifs, ils sont efficaces. Mais comme je dis . . .

Le sénateur Grosart: Je suis tout à fait d'accord là-dessus, mais il m'est impossible de croire qu'il existe un aussi grand nombre de gens qui par exemple n'ont pas de radio.